

que le vice-roi avait invité les deux prétendus députés à sa table, le discours étant tombé sur la mort de M. de Chazy, le chef agnier, levant le bras, dit que c'était ce bras même qui avait cassé la tête au jeune officier. "Ce bras ne cassera plus la tête à personne," répartit M. de Tracy; et il le fit étrangler sur le champ, par le bourreau, en présence du Bâtard flamand, qu'il retint prisonnier.

D'un autre côté, M. de Courcelles, qui ne savait rien de ce qui se passait dans la capitale, était entré dans le canton d'Agnier: mais avant de commencer les hostilités, il avait jugé à propos d'aller s'aboucher avec le commandant de Corlar, bourgade de la Nouvelle-York, et il avait tiré parole de cet officier qu'il ne donnerait aucun secours aux Iroquois. Il souffrit beaucoup dans cette expédition, qu'il fit au cœur de l'hiver, les raquettes aux pieds, et portant lui-même ses provisions et ses armes, comme le dernier des soldats, dont plusieurs qui étaient nouvellement arrivés de France, furent estropiés par le froid. En choisissant ce temps pour aller porter la guerre chez les Agniers, M. de Courcelles s'était sans doute attendu à les surprendre; mais il s'aperçut bientôt qu'il s'était trompé. Il trouva toutes les bourgades abandonnées: les vieillards, les femmes et les enfans s'étaient mis en sureté dans les bois, et tous les guerriers avaient marché contre d'autres tribus sauvages, en attendant l'issue des négociations commencées par les Onneyouths. Il y eut néanmoins quelques escarmouches pendant la nuit, avec des coureurs agniers, dont quelques uns furent tués, et d'autres faits prisonniers. Aucun Français ne fut tué ni blessé; mais un officier et quatre ou cinq soldats périrent dans le cours de l'expédition, apparemment de froid et de fatigue.

(A Continuer.)

ESQUISSE DE LA CONSTITUTION BRITANNIQUE.

(Par un Canadien.)

C'ETAIT une chose curieuse, dans les premiers tems de la révolution française, d'entendre tout le monde se servir du mot de *Constitution*, et lorsqu'on demandait une définition de ce mot, il ne se trouvait personne qui pût en donner une satisfaisante. La plus grande preuve de l'ignorance générale à cet égard, était l'assertion hardiment avancée, que la France n'avait pas de constitution, qu'une population d'au-delà de vingt millions d'âmes avait pu subsister comme nation, pendant plus de quatorze siècles, et cela constamment sous un gouvernement monarchique héréditaire, suivant des lois communes et bien définies; le souverain jouissant d'un pouvoir qui, tout absolu qu'il paraissait être, était ce-